



## EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 28 novembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 28 novembre 2022.

### Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Evelyne FRANK ; Hélène MAXANT et Christine LODEWYCK GRANGER.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; René MATHIOT ; Gilles PRETAT ; Christophe CHILLET ; et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING et Catherine JUIN.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET et Olivier DAVID.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Christine LODEWYCK GRANGER ;

Madame Magali QUIRING à Madame Evelyne FRANK ;

Monsieur Romuald HEILLIG à Madame Laetitia ASCHBACHER ;

Monsieur Olivier DAVID à Monsieur Christophe CHILLET ;

Madame Catherine JUIN à Madame Hélène MAXANT ;

Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE.

**Présents : 11**

**Votants : 17**

### DELIBERATION N° 10

#### BOIS ET FORETS – COUPES DE L'EXERCICE 2022-2023

*(Rapporteur : Monsieur Jean-Luc Erb)*

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale, il est porté à la connaissance de l'assemblée le programme de martelage des coupes au titre de l'année 2022 tel que proposé par l'ONF.

Statut	Groupe	UG	Type coupe	Surf.U G	Surf.à dés	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	Amélioration	21_a	Conversion de TSF de BI	7.69	5.69	170.7	BF/DE
CPAF	Amélioration	8_a	Conversion de TSF de BI	8.95	8.95	313.3	BF/DE
CPAF	Amélioration	14_a	Conversion de TSF de BI	8.26	8.26	247.8	BF/DE
CPAF	Amélioration	15_a	Conversion de TSF de BI	6.18	6.18	185.4	BF/DE
CPAF	Amélioration	22_a	Conversion de TSF de BI	7.46	6.26	219.1	BF/DE

UG : unité de gestion ; VPR EA : volume présumé réalisable de l'état d'assiette ;TSF : taillis sous futaie ;

BI : bois d'industrie ;CPAF : Coupe Programmée Année Fixe

Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés ; BSP = vente sur pied CVD = cession ; DE = délivrance (affouage).

Il sera proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de l'ONF concernant les propositions de coupes pour l'exercice 2022-2023.

**Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité, décident :**

**DE VALIDER** le programme de martelage des coupes au titre de l'année 2022 tel que proposé par l'ONF.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI